

Loi Boutin

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri prend position

Les représentants du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ont été auditionnés par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale afin de donner leur avis sur le projet de Loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion.

1 – Pour un dispositif unique d'accès au logement

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri approuve l'intégration du Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (P.D.A.H.I.) dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D) qui permettra de mieux coordonner les dispositifs d'accueil et de logement. En effet, cette mesure placera désormais au coeur de la trajectoire résidentielle des ménages, les dispositifs d'hébergement jusqu'alors relégués et considérés comme accessoires.

2 - Vers des capacités d'hébergement adaptées

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri approuve l'obligation faite aux Communes et Communautés de Communes de prévoir la création et la pérennisation de places d'hébergement en fonction de leur population.

3- La place des demandeurs d'asile

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri regrette cependant que cette même capacité d'hébergement englobe une fois encore les places d'hébergement destinées aux demandeurs d'asile, ce qui réduit d'autant l'hébergement qui leur est destiné. En effet, il conviendrait de garantir un nombre de places suffisant, tant pour la population relevant de l'urgence sociale que pour celle des demandeurs d'asile. Rappelons de surcroît que sont oubliés encore et toujours les déboutés du droit d'asile pour lesquels aucun dispositif n'est même imaginé.

4 - La reconnaissance des Accueils de Jour

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri souhaite une reconnaissance formelle du dispositif d'Accueil de Jour. Cette reconnaissance passe notamment par la création d'un statut juridique au sein du dispositif Accueil Hébergement et Insertion (AHI). En effet, il faut reconnaître à cette formule d'accueil simple et conviviale, dernier rempart avant la rue, le rôle prédominant qu'elle tient en matière de lutte contre la précarité, de prévention de l'isolement et de la perte de logement. Il est important de savoir qu'une part importante des usagers des accueils de jour sont des personnes isolées et âgées qui outre une réponse à leurs besoins fondamentaux (alimentation, soins, vestiaire d'urgence, aide administrative...) trouvent dans ce dispositif une écoute et une assistance personnalisée.

5 – L'accueil des personnes en souffrances psychiques

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri regrette le peu de place faite à la question de la fragilité psychique des personnes privées de logement. En conséquence, le Foyer propose la création d'unités spécialisées, au sein même des hôpitaux psychiatriques, lieux de vie passerelles permettant d'accompagner et de préparer la sortie de patients sans domicile fixe. Ces unités pourraient utiliser les locaux vacants, en grand nombre dans les hôpitaux psychiatriques et combiner l'apport traitant des équipes sanitaires aux compétences d'hébergement et d'accompagnement social des associations.

En conclusion, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri rappelle que toute politique en matière de lutte contre l'exclusion et de lutte contre la grande précarité ne peut être articulée qu'autour des spécificités territoriales et qu'il est nécessaire pour garantir son application, d'associer à l'Etat et aux collectivités territoriales, les acteurs de terrain que sont les associations locales.

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

10 décembre 2008

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

Accueillir - Héberger - Accompagner - Insérer

Fondée en 1950 par Gabriel ROSSET, l'association le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri gère et anime une trentaine de structures d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'insertion au profit des personnes en grandes difficultés de la région lyonnaise.

Quelques chiffres en 2008 :

- 1.000 bénévoles
- 4.000 personnes différentes accueillies dans l'ensemble des sites
- 215.000 nuitées réalisées
- 220.000 repas servis
- 1 Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)
- 4 accueils de jour (320 pers/jour)
- 5 centres d'hébergement d'urgence (380 places)
- 8 centres d'hébergement d'insertion (369 places)
- 7 ateliers d'insertion (90 postes)
- 10 millions d'euros de budget (50 % de subventions).